

Charte de publication de témoignages de victimes d'accidents de la route sur le site de l'AWSR

Via le lien [suivant](#), l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) donne la parole aux victimes des accidents de la route, leur permettant de partager leur vécu afin de laisser une trace, et contribuer à conscientiser chaque personne à sa propre vulnérabilité ainsi qu'à celle des autres usagers de la route.

Comment procéder en pratique pour déposer son témoignage ?

1. Le dépôt d'un témoignage sur le site internet de l'AWSR se fait exclusivement via le [formulaire](#), à compléter et à envoyer via le bouton « Envoyer mon témoignage ».
2. Avant envoi, afin que le témoignage puisse être publié, l'acceptation de la charte de publication est nécessaire (cochez la case « J'ai lu et j'accepte la charte de publication des témoignages de l'AWSR »).
3. En acceptant cette charte, vous autorisez l'AWSR à publier votre témoignage sur son site internet et à le partager via ses canaux de communication selon les conditions de la charte de publication.
4. Dans le respect de celle-ci, votre témoignage sera publié sur la page <https://www.awsr.be/temoignages> dans les meilleurs délais.
5. L'AWSR veille à vous avertir par email lors de la publication.

Avant la publication :

- Les modérateurs de l'AWSR veillent à corriger les éventuelles fautes d'orthographe et de grammaire du témoignage reçu.
- Ils se réservent le droit de supprimer :
 - les noms, les lieux, et la date des faits permettant d'identifier toute personne mise en cause.
 - les propos à caractère diffamatoire ou dénigrant à l'égard de toute personne morale ou physique ;
 - les propos tombant sous le coup de la loi : incitations à la haine raciale, appels à la violence, pédophilie, négationnisme, apologie de crimes de guerre, antisémitisme... ;
 - les propos jugés irrespectueux, insultants, harcelants ;
 - les propos discriminatoires : racisme, homophobie, sexisme, xénophobie, portant sur la religion, le handicap, l'âge, le genre...
 - les attaques directes et indirectes, les messages haineux, agressifs, injurieux, vulgaires, menaçants, obscènes ;
 - les messages apparemment fantaisistes.
- En conséquence, dans la cas où des modifications significatives devraient être apportées au témoignage, l'AWSR prendra contact avec l'auteur de celui-ci afin de s'assurer de la conformité du ressenti et de l'histoire partagée.



Anonymat

L'anonymat est assuré en limitant la signature de la publication au prénom, ou en restant complètement anonyme, selon les préférences signifiées par l'auteur du témoignage lors de son envoi à l'AWSR.

Politique de confidentialité

L'Agence wallonne pour la Sécurité routière ASBL (AWSR) accorde une grande importance à la protection des données personnelles et s'engage donc à respecter au mieux le droit à la vie privée et la protection des données à caractère personnel de toute personne dont elle collecte des informations. [La présente déclaration](#) tend à vous informer au mieux sur les traitements et l'utilisation de vos données à caractère personnel réalisés par l'AWSR ainsi que sur vos droits relatifs à leur contrôle, conformément au règlement (UE) 2016/679 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

[En savoir plus](#)

Droit à la rétractation

A tout moment, vous pouvez demander à l'AWSR de supprimer votre témoignage de son site internet en envoyant un email à info@awsr.be.

De même, l'AWSR se réserve le droit de ne pas publier votre témoignage, ou de le retirer de son site internet et ses canaux de communication à tout moment.

